



Organisation
internationale
du Travail

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DES MEMBRES DU CNT DE LA GUINEE
DIALOGUE SOCIAL ET LES TECHNIQUES DE NEGOCIATION
Le 04/17 AVRIL 2010 HOTEL RIVIERA ROYAL

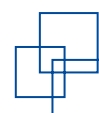


Le rôle des syndicats en matière de prévention
de conflits et consolidation de la paix
Leçons apprises de l'expérience
de la **Guinée**

3

SÉRIE

EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT DANS LES SITUATIONS FRAGILES:
VOIES POUR LA PAIX ET LA RÉSILIENCE



Le rôle des syndicats en matière de prévention de conflits et consolidation de la paix

Leçons apprises de l'expérience de la Guinée

SÉRIE

Emploi et travail décent dans les situations fragiles:
voies pour la paix et la résilience

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Le rôle des syndicats en matière de prévention des conflits et consolidation de la paix: Leçons apprises de l'expérience de la Guinée / Bureau international du Travail, Service du développement et des investissements (DEVINVEST). - Genève: BIT, 2017.

ISBN:

978-92-2-231098-2 (print)

978-92-2-231099-9 (web pdf)

International Labour Office. Development and Investment Branch.

decent work / promotion of employment / emergency relief / economic reconstruction / development planning / role of ILO / Guinée

13.01.1

Données de catalogage avant publication du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Avant-propos

La contribution de l'Organisation Internationale du Travail au renforcement de la résilience des pays et des personnes dans des situations de crise est possible grâce à son approche au développement fondé sur les droits et à son mandat qui inclut le tripartisme et la promotion du dialogue social, la protection sociale, la promotion des droits au travail et la création d'emplois. Ce mandat, qui a été réaffirmé par l'adoption en 2017 de la Recommandation No. 205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, est réalisé aussi à travers l'action sur les causes de fragilité et le soutien au redressement post conflit et post catastrophe qui mettent l'emploi au centre, tout en favorisant le travail décent et la justice sociale en tant que moteurs clés de la cohésion sociale et de la prévention des crises.

Dans le processus dynamique et complexe de prévention et gestion des crises et de préservation de la paix, les syndicats ont un rôle incontournable à jouer dans la formulation et mise en œuvre de politiques de développement économique et social qui bénéficient à toute la population en général et aux travailleurs en particulier. Les syndicats doivent être en mesure de renforcer leurs compétences et se mobiliser pour poursuivre leurs objectifs de préservation de la paix sociale, promotion de la justice sociale, progrès économique et développement durable et pour permettre aux travailleurs de profiter des dividendes de la paix. La coopération et l'appui politique, technique et matériel d'organisations telles que l'OIT sont fondamentales pour relever ce défi multidimensionnel.

Le chemin de la Guinée vers la stabilité politique et la paix civile a été parsemé de grèves, mouvements de protestation et événements violents, mais aussi d'efforts pour promouvoir le dialogue inclusif et constructif, les principes démocratiques et la négociation. Aujourd'hui, le retour complet de la Guinée à l'ordre constitutionnel est acquis et son histoire récente peut servir d'exemple à d'autres pays confrontés à des problèmes similaires, qui peuvent en tirer les enseignements nécessaires.

Ce rapport retrace l'expérience de la Guinée dans son processus de réconciliation nationale en focalisant l'attention sur le rôle fondamental joué par les organisations syndicales qui, à partir de 2007 ont su renforcer leurs capacités et leur efficacité en matière de prévention des conflits et consolidation de la paix, aussi grâce à l'appui de l'OIT. L'impact des actions syndicales présentées constitue une forte justification pour les mandants tripartites en général, et pour les représentants des travailleurs en particulier, pour privilégier le dialogue, la concertation et la négociation afin de favoriser la relance et renforcer la résilience socio-économiques dans des cas similaires en Afrique et dans le monde.

La fonction de l'OIT dans l'expérience de la Guinée a été essentiellement, la protection des leaders syndicaux, l'appui technique et financier, le renforcement des capacités et la facilitation du dialogue social. Ceci est en ligne avec la mission de l'Organisation dans les contextes fragiles, qui consiste à renforcer la résilience de ses mandants en leur fournissant un soutien pour se préparer et répondre aux défis liés au monde du travail.

François Murangira

Directeur de l'Equipe d'Appui Technique
de l'OIT au travail décent pour l'Afrique de
l'Ouest et Bureau de Pays de l'OIT pour le
Sénégal, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et
la Guinée-Bissau

Terje Tessem

Chef,
Service de Développement
et investissement (DEVINVEST)
Département des politiques de l'emploi

Remerciements

Ce document a été rédigé à partir d'interviews menés auprès du personnel de l'OIT et des représentants des mandants tripartites guinéens (gouvernement, organisations d'employeurs et de travailleurs) impliqués dans le processus de prévention et gestion des conflits et de consolidation de la paix en Guinée.

Le travail a été rédigé par le consultant Abdoulaye Lélouma Diallo, avec l'appui du bureau de Dakar

et du Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV), notamment de Faustina Van Aperen, et sous la coordination du Groupe États Fragiles et Réponse aux Catastrophes (EFRC) du service DEVINVEST du Département des politiques de l'emploi du siège, notamment de Federico Negro, Felix Rudiger, Moe Saito et Elisa Selva.

L'OIT tient à remercier chaleureusement tous les acteurs qui ont permis d'élaborer ce document.

Sommaire

Avant-propos	iii
Remerciements	iv
Acronymes	vi
Résumé exécutif	vii
1	Introduction – L'OIT et les pays en situation de fragilité 1
	1.1. Mandat de l'OIT dans les Etats en situation de fragilité 1
	1.2. L'Afrique de l'Ouest: des pays en situations de fragilité 2
	1.3. Contexte Socio-Politique de la Guinée 3
2	Renforcement des capacités des syndicats en matière de consolidation de la paix 6
	2.1. Le manuel « Prévention et résolution des conflits violents et armés » (2010) 6
	2.2. Le séminaire national sur « Le rôle des syndicats dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix » (2011) 6
	2.3. Les séminaires régionaux à Kankan et à Boké (2013) 9
3	Rôle des syndicats et du tripartisme dans la réconciliation nationale et la consolidation de la paix 12
	3.1. Les syndicats Guinéens: un rôle moteur pour la paix 12
	3.2. Le tripartisme: un dialogue inclusif pour la réconciliation 15
4	Leçons apprises et recommandations 18
	4.1. Leçons Apprises 18
	4.2. Recommandations 20
Annexes	23

Acronymes

ACTRAV	Bureau des Activités pour les Travailleurs
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb Islamique
BIT	Bureau international du Travail
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CES	Conseil Economique et Social
CIT	Conférence internationale du Travail
CMRN	Comité Militaire de Redressement National
CNEO	Commission Nationale de l'Education Ouvrière
CNDD	Comité National pour la Démocratie et le Développement
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNT	Conseil National de la Transition
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSI-Afrique	L'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale
CTAS	Commission du Travail et des Affaires Sociales
EFRC	Groupe États Fragiles et Réponse aux Catastrophes
MINUSMA	Mission Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation du Mali
MISMA	Mission Internationale de Soutien au Mali
MNLA	Mouvement National pour la Libération de l'Azaouad
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OUSA	Organisation de l'Unité Syndicale Africaine
PNPCC	Programme National de Prévention des Conflits et des Crises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel garanti
USTG	Union Syndicale des Travailleurs de Guinée

Résumé exécutif

Le terme « crise », en chinois, est constitué de deux idéogrammes, l'un signifiant « problème » ou « difficulté », l'autre « opportunité » ou « chance ». Il appartient aux acteurs socio-politiques de la société de saisir les opportunités offertes par les crises, comme le témoignent certains pays de l'Afrique de l'Ouest qui, suite à une crise profonde, ont été capables de relancer le dialogue politique, la réconciliation nationale et les activités économiques.

Considérant que la paix demeure le prérequis pour tout relèvement et développement, les expériences des syndicats Guinéens présentées dans le cadre de cet ouvrage doivent encourager le mouvement syndical africain à inscrire dans ses priorités la prévention et la gestion des crises, qui sont une réalité quotidienne dans de nombreux pays en Afrique. Les témoignages des personnalités guinéennes interviewées attestent de la détermination de tous les acteurs socio-politiques de préserver la paix par le dialogue, la concertation et la négociation.

Ce rapport est composé de quatre chapitres : le premier rappelle le mandat de l'OIT dans les pays en situation de fragilité et décrit le contexte de l'Afrique de l'Ouest et de la Guinée ; le deuxième présente les mesures concrètes prises par le Bureau international du Travail (BIT) pour soutenir la participation constructive et responsable des syndicats de Guinée dans le processus de réconciliation ; le troisième examine le rôle moteur joué par les syndicats Guinéens, appuyés par le BIT, dans la résolution du conflit en Guinée ainsi que dans le processus de stabilisation et réconciliation qui a suivi ; le quatrième contient les leçons apprises et les recommandations de suivi en Guinée et au niveau global.

L'expérience de la Guinée après l'avènement de la Troisième République en 2010 offre des leçons importantes concernant le rôle central des organisations syndicales pour la paix et la

réconciliation en appui aux efforts nationaux, régionaux et internationaux, comme:

- l'unité d'action syndicale en Guinée et la solidarité de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), qui ont permis de contrer des violations de la liberté syndicale en septembre 2011, ouvrant une période de dialogue et coopération ;
- le développement d'initiatives spécifiques en direction de catégories de population prioritaires pour leur rôle socio-économique et culturel dans le développement du pays, comme la jeunesse, les femmes et les Guinéens de l'extérieur ou diaspora ;
- l'élaboration d'une politique visant à promouvoir et à renforcer les capacités des élus syndicaux en matière de consolidation de la paix, suite à la participation aux séminaires appuyés par le BIT en 2011 et 2013, qui inclut un rappel de la mission, de l'éthique et du devoir des responsables syndicaux et dresse l'inventaire des défis à relever, identifie les préalables pour la réussite de la mission assignée aux syndicats, et envisage l'inclusion systématique des structures syndicales dans les réunions statutaires sur la question de prévention et gestion de crises sociopolitiques, tout en tenant compte du contexte local et de la nécessité de préserver l'unité d'action syndicale ;
- face aux tensions qui fragilisent la cohésion sociale, la mise en valeur des atouts et des expériences des syndicats dans la prévention et/ou gestion des crises, en rappelant leur nature apolitique et leur composition interethnique, interconfessionnelle et intergénérationnelle, basée sur la solidarité et le respect mutuel ;
- l'engagement des syndicats pour le respect de principes et valeurs qui tiennent compte des aspirations légitimes des Guinéens.

De plus, l'étude de cas démontre comment le BIT peut renforcer aussi bien les capacités des syndicats que le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux afin de soutenir un processus inclusif de négociation post-conflit, notamment à travers:

- l'appui dans le renforcement des capacités des syndicats dans la prévention et le règlement des conflits, par l'élaboration d'un manuel pratique pour le développement de cours de formation ;
- l'engagement des partenaires tripartites dans un dialogue constructif ;
- l'aide à synthétiser ces discussions en conclusions et recommandations concrètes qui obtiennent le consensus des représentants du gouvernement, des syndicats, des employeurs, des associations religieuses et des organisations régionales ;
- le soutien apporté aux négociations tripartites afin de trouver un accord tripartite sur des mesures et des initiatives qui permettent de prévenir les crises de toute nature et gérer les situations post-conflit afin de garantir la paix sociale.

1. Introduction – L'OIT et les pays en situation de fragilité

1.1. Mandat de l'OIT dans les Etats en situation de fragilité

La gestion des causes profondes des crises et la consolidation de la paix sont une condition sine-qua-non pour le développement des pays, d'autant plus pour ceux qui se trouvent en situation de fragilité. La paix et la stabilité permettent la création d'un climat propice à l'investissement, nécessaire pour une croissance économique soutenue, durable et dispensatrice d'emplois productifs et décents. Pour ces raisons, les mandants tripartites en général, et les organisations syndicales en particulier, doivent privilégier dans l'exercice de leurs missions le renforcement de leurs rôles en tant qu'acteurs pour la prévention et la gestion de crises.

Les situations de fragilité peuvent être alimentées par la faiblesse institutionnelle de l'organisation du travail décent avec des causes endogènes (la faible gouvernance démocratique et les institutions publiques dysfonctionnelles, les crises sociopolitiques, les niveaux élevés de violence non conflictuelle, les activités des groupes armés, les mouvements de population, les pressions démographiques, les inégalités socio-économiques et la marginalisation) et/ou exogènes (dépendance économique et sociale extérieure, les catastrophes, les pandémies de santé, les crises commerciales et financières mondiales, les menaces militaires éternelles, les flux de réfugiés ou de travailleurs migrants).

Grâce à son approche au développement fondé sur les droits et à son mandat qui inclut le tripartisme et la promotion du dialogue social, la protection sociale, la promotion des droits au travail, et la création d'emplois, l'OIT contribue à renforcer la résilience des pays et des personnes attrapées dans des situations fragiles et catastrophiques. En collaboration directe avec ses États membres, les mandants tripartites, les partenaires des Nations Unies, les agences internationales et nationales, l'OIT

agit sur les causes de fragilité et soutient le redressement post conflit et post catastrophe mettant l'emploi au centre, tout en favorisant le travail décent et la justice sociale en tant que moteurs clés de la cohésion sociale et de la prévention des crises. Le contexte actuel de crises et de tensions de toutes sortes (entre autres guerres civiles et religieuses, migrations, internationalisation de la menace et des activités terroristes) demande que l'OIT joue effectivement et efficacement son rôle en raison de son mandat historique et la détermination de ses mandants.

La Recommandation No. 205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience a réaffirmé cette mission de l'OIT lors de son adoption par la Conférence internationale du Travail (CIT) en juin 2017.

² La nouvelle norme du travail, qui est le seul cadre normatif international s'attachant aux dimensions de la réponse aux crises relatives à l'emploi et au travail décent, est parfaitement adaptée pour aider les mandants de l'OIT à faire face aux enjeux concernant le monde du travail qui se posent dans des situations de crise résultant de conflits et de catastrophes. A travers ses orientations concernant l'emploi et plusieurs autres éléments de l'Agenda du travail décent, la Recommandation No. 205 souligne le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la prise de mesures pour prévenir les situations de crise et y faire face, et invite à l'observation de principes tels que la bonne gouvernance, le dialogue social, la réconciliation nationale, la lutte contre la discrimination et le respect de la législation nationale.

2 Disponible en ligne en français, anglais, arabe, espagnol, allemande, chinois et russe: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/106/reports/texts-adopted/WCMS_559851/lang--fr/index.htm

1.2. L'Afrique de l'Ouest: des pays en situations de fragilité

La prévention et la gestion de conflits sont des objectifs prioritaires non seulement pour les pays directement concernés, mais aussi pour l'Union Africaine qui en fait de même pour tout le continent africain. C'est dans ce cadre que se sont tenus, en juin 2012, les Sommets des Chefs d'Etat de l'Union du Fleuve Mano à Conakry et la 41^{ème} Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Yamoussokro, suivis par la Réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine le 29 juin 2013 à Alger et le 43^{ème} Sommet de la CEDEAO tenu les 17 et 18 juillet 2013 à Abuja.

Les décisions issues de toutes ces réunions ont mis l'accent sur les fragilités potentielles, les menaces actuelles et la nécessité de mettre en place des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des crises tout en traitant leurs causes. L'expérience tirée des pays qui viennent de sortir des crises et des conflits, comme la Sierra-Léone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, à titre d'exemple, montre que les mécanismes à mettre en place doivent inclure:

- un diagnostic des causes de conflits qui entravent l'organisation du travail décent,
- la nécessité et la dimension de la réconciliation nationale,
- des plans concrets pour l'éradication de la pauvreté,
- la protection sociale,
- l'emploi des jeunes, et
- l'élaboration d'une politique ayant pour fondements la démocratie, la bonne gouvernance, la justice et la paix sociales.

Dans la mise en œuvre des activités dans tous ces domaines, on devrait se baser sur une approche de dialogue, et avoir comme principes l'utilisation des compétences humaines et des ressources naturelles locales dans chaque pays en vue de promouvoir un développement économique et social au bénéfice de tous. Un diagnostic approfondi des causes immédiates et lointaines des conflits et une évaluation de leurs conséquences pour les travailleurs et les couches sociales défavorisées laisserait apparaître à des degrés divers une responsabilité

individuelle et collégiale de l'ensemble des acteurs politiques et sociaux.

Dans ces efforts, la préservation des acquis obtenus dans la résolution des conflits, l'appropriation des techniques et des solutions mises en œuvre et l'échange d'expérience sont des moyens que les syndicats doivent utiliser pour jouer leur rôle afin de préserver la paix sociale, qui demeure la condition essentielle pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Pour ce faire, les syndicats peuvent bénéficier de l'appui technique et matériel de plusieurs acteurs, y compris des Organisations syndicales africaines comme l'OUSA et la CSI-Afrique, et du BIT.³ Les analyses et les évaluations des différentes situations dans les pays de la sous-région et des mesures prises pour y faire face montrent que des efforts ont été faits pour non seulement gérer les conflits qui ont éclaté, mais aussi pour tenter de minimiser et/ou de prévenir ceux qui risquent de survenir. Les défis sont énormes pour les pays de la sous-région, considérée par la communauté internationale comme un "arc d'instabilité" à cause de la prolifération d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), et confrontée tant aux menaces des groupes du crime transnational (trafiquants de drogues et d'armes, preneurs d'otages) comme aux flux de migrants et de réfugiés. Les pays concernés sont déterminés à faire preuve de solidarité avec les états les plus affectés comme le Mali, le Niger, la Mauritanie et l'Algérie. La coopération avec les institutions sous régionale et continentale et avec la communauté internationale est aussi essentielle. Parmi les résultats de cette coopération figurent la Conférence internationale des bailleurs "Ensemble pour le Renouveau du Mali", tenue à Bruxelles en mai 2013, la mise en place de la MINUSMA (Mission Intégrée des Nations-Unies

3 Les états concernés ont pour leur part bénéficié du soutien des pays voisins, des partenaires bilatéraux (par exemple, la France avec l'opération «Serval» au Mali) et des organisations régionales (Union du fleuve Mano, CEDEAO), continentale (Union Africaine) et internationales (Organisation internationale du Travail, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Comité international de la Croix-Rouge, Nations Unies, Union Européenne, etc.).

pour la Stabilisation du Mali),⁴ et la signature en juin 2013 à Ouagadougou de l'Accord entre le Gouvernement Malien et le MNL (Mouvement National pour la Libération de l'Azaouad) pour une paix durable comme conditionnalité pour l'organisation d'élection présidentielle sur toute l'étendue du territoire malien.

Dans les pays qui sont dans des situations post-conflit (Sierra Léone, Libéria et Côte d'Ivoire par exemple) des mesures sont prises pour non seulement gérer le retour et la réinsertion des déplacés, mais aussi promouvoir la réconciliation nationale, la démocratie, la croissance économique, la justice sociale et une paix durable. Les syndicats de la région doivent se mobiliser pour non seulement préserver la paix et la stabilité retrouvées, mais aussi insister auprès des gouvernements et des pouvoirs publics pour protéger les intérêts des travailleurs et des couches sociales défavorisées, qui sont les premières victimes des conséquences négatives des conflits (chômage, sous-emploi, baisse du pouvoir d'achat, réduction des ressources publiques allouées pour les besoins de base: santé, éducation, accès à l'eau, à l'électricité).

La bonne gouvernance du travail, la protection sociale et l'emploi des jeunes doivent devenir des priorités afin d'assurer la promotion d'un développement socio-économique capable de satisfaire les besoins essentiels des populations. Les résultats concrets de telles politiques favorisent le retour à la confiance non seulement pour les citoyens mais aussi pour les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

En Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali et au Togo, l'organisation d'élections inclusives transparentes, crédibles et dont les résultats sont acceptés par tous ne peut que contribuer à préserver la paix et à créer un climat de confiance et un environnement propice pour un développement économique et social durable au profit de tous.

1.3. Contexte Socio-Politique de la Guinée

La Guinée, pays membre du groupe des Etats fragiles nommé g7+,⁵ s'est confrontée à plusieurs défis pendant les 10 dernières années. Tout d'abord, la période de 2006 à 2008 a été ponctuée par des grèves et des manifestations qui revendiquaient l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, la bonne gouvernance, le respect des principes de l'état de droit et de la démocratie, et qui ont occasionné des dizaines de morts. La mort du Président Lansana Conté en décembre 2008 a été suivie par la prise du pouvoir par l'armée et l'instauration d'une période de transition devant aboutir à des élections présidentielles et législatives afin que le pays retrouve son statut d'état de droit.

Cette période caractérisée par la recrudescence des tensions socio-politiques a culminé avec des graves violations des droits de l'homme en septembre 2009, comme conclu par la mission d'enquête déployée par les Nations-Unies sur demande des institutions africaines et internationales⁶

Avec l'avènement de la 3^{ème} République en décembre 2010, le contexte sociopolitique a connu des tensions momentanées et des conflits qui se sont aggravés avec parfois des relents ethnocentristes. Parmi les causes immédiates, le retard dans l'organisation des élections législatives devant aboutir à la fin de la transition avec la mise en place d'une Assem-

4 La MINUSMA a succédé à la MISMA (Mission Internationale de Soutien au Mali) le 1er juillet 2013 pour assurer, en coopération avec les forces françaises de l'opération "Serval", l'intégrité territoriale du Mali, la protection des civils, la reconstruction des structures politiques et économiques en vue de créer les conditions pour le retour à l'ordre constitutionnel à travers des élections présidentielles, qui ont eu lieu le 28 juillet 2013.

5 www.g7plus.org

6 Après avoir rencontré les victimes, leurs familles et les autorités guinéennes, la mission d'enquête a établi que les commanditaires et les agents des forces l'ordre impliqués doivent faire face à la Cour Pénale Internationale. Voir: <http://www.jeuneafrique.com/186472/politique/l-essentiel-du-rapport-de-l-onu-sur-les-massacres-du-28-septembre-conakry/>

blée Nationale élue et le retour de la Guinée à l'état de droit. Pendant cette période, conformément aux accords d'Ouagadougou de janvier 2010, le Conseil national de la Transition (CNT) a assumé la fonction de parlement. Le climat socio-politique a provoqué des divergences entre les acteurs politiques de la mouvance au pouvoir et de l'opposition républicaine, ce qui a engendré des conflits violents entre les populations, particulièrement à Conakry.

Dans la région de la Guinée Forestière, en 2011, des conflits de nature inter-ethnique sont survenus entre les Kpele (autochtones) et les Konianké (allogènes), issus de la discrimination des jeunes des localités de cette région géostratégique et minière dans le recrutement et l'embauche au sein des compagnies minières qui opèrent sur place. La persistance et la recrudescence des conflits violents et armés (dans un passé récent, 21 conflits ont été enregistrés dans cette région), fomentés entre autres par l'absence de protection sociale, le chômage des jeunes et les frustrations résultant de l'impunité suite aux conflits précédents, en plus de l'entrée massive et non organisée des réfugiés venus des pays voisins pour fuir des guerres ethniques (notamment la Sierra Léone, le Libéria et la Côte d'Ivoire), ont fragilisé le tissu social et alimenté ultérieurement les tensions.

Face à cette situation, le Gouvernement et tous les acteurs sociopolitiques de la Guinée ont promu des initiatives pour non seulement faire de la prévention de ces conflits une priorité, mais aussi faire de leur gestion une obligation. D'une part, des enquêtes ont été menées afin d'identifier ceux qui doivent répondre de leurs actes devant la justice ; d'autre part, toutes les composantes de la société guinéenne ont été invitées à privilégier la cohabitation pacifique, la solidarité, le pardon, la réconciliation et l'unité nationale. La signature du Pacte de non-agression entre les Représentants Kpele et Konianké porte sur l'interdiction à toutes les Communautés vivant en Guinée Forestière et spécialement les Kpele et les Konianké de recourir à la violence pour la résolution de leurs différends. Toutes les autres communautés vivant sur place ont aussi adhéré à ce pacte. Dans ce même contexte, l'initiative du Programme National de Prévention des Conflits et des Crises (PNPCC) a élaboré une cartographie des Conflits en Guinée qui contient des outils

techniques pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de prévention des conflits et de gestion non seulement des manifestations publiques, mais aussi des préjugés ethniques et des ressources minières et agro-pastorales qui constituent les causes principales des conflits.⁷

Pendant ce temps, en dépit d'un contexte de stabilisation et réconciliation fragile, grâce à leur unité d'action et à la mutualisation de leurs efforts, les syndicats sont parvenus à maintenir une trêve sociale qui a permis à la Guinée d'accéder au Programme des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), en bénéficiant des avantages et des facilités qui y sont liés (annulation des 2/3 de la dette guinéenne). Les syndicats ont pu négocier avec le gouvernement et le patronat et obtenir des résultats au niveau macro-économique et sectoriel, comme l'indique le Protocole d'accord de négociation gouvernement-patronat et mouvement syndical signé le 14 décembre 2012. Ils ont interpellé les acteurs politiques de toutes les tendances en les invitant à privilégier la voie du dialogue inclusif pour résoudre leurs différends et à s'impliquer dans une dynamique d'apaisement et de réconciliation nationale.

Grâce aux engagements à niveau national et à une implication effective des partenaires bi- et multilatéraux, un *Accord sur la préparation et l'organisation des élections législatives de 2013* a été signé le 3 juillet 2013 à Conakry. Cet accord, salué par l'Union Africaine et par tous les partenaires, a ouvert de nouvelles perspectives dans l'achèvement de la transition guinéenne, et son application correcte a contribué à la consolidation de la paix sociale et au renforcement du processus démocratique. Les élections législatives ont été organisées en 2013 et la nouvelle Assemblée nationale installée en janvier 2014, concrétisant le retour complet de la Guinée aux principes de l'Etat de droit. Dans la même dynamique, les élections présidentielles ont eu lieu en octobre 2015 et le Président Alpha Condé a été réélu.

Les événements décrits ci-dessus rappellent qu'il est plus que nécessaire pour les autorités

7 Lors d'un atelier à Conakry en juillet 2013, le document a été présenté pour sa validation au Gouvernement, aux Institutions nationales (CNT, CES) et internationale (PNUD), à la Société civile (Centrales syndicales et ONGs) et aux médias (publics et privés).

à tous les niveaux de tout mettre en œuvre pour le respect des principes de la justice afin que cesse la pratique de l'impunité. Il doit en être de même pour communiquer surtout avec les jeunes, sur l'importance qu'ils doivent accorder au respect de valeurs traditionnelles positives de bon voisinage, de pardon et de solidarité, qui ont une dimension historique et trans-générationnelle.

Quant aux syndicats, ils doivent à travers leurs structures de la base au sommet s'impliquer dans une dynamique de sensibilisation des protagonistes en les invitant à promouvoir le dialogue afin de garantir le retour de la paix sociale.

C'est la condition sine-qua-non pour créer un environnement favorable et susceptible d'attirer les investisseurs en vue de promouvoir la mise en valeur des richesses minières et agro-sylvo-

pastorales, ce qui tient compte de la nécessité de l'emploi décent pour les jeunes et des intérêts des populations. Ces actions ont le potentiel de renforcer la résilience des communautés, qui risque d'être mise à l'épreuve par d'autres causes de fragilité que celles de nature humaine, comme les catastrophes naturelles. L'apparition de l'épidémie hémorragique à virus Ebola en 2014, avec son impact direct sur la vie économique du pays dans tous les secteurs d'activité, illustre parfaitement ce point. En provoquant une fuite des capitaux avec le départ précipité des investisseurs étrangers, et un ralentissement des activités des opérateurs économiques nationaux, en deux ans de crise l'épidémie, accompagné par la chute des cours des matières premières (notamment ceux de l'or et de l'alumine que la Guinée exporte), a plongé l'économie du pays dans une récession sans précédent, avec un taux de croissance qui a décliné de 2,3% en 2013 à 1% en 2014 pour tomber à moins d'un pour cent en 2015. La pauvreté s'est aggravée car Ebola a non seulement fait des milliers de victimes, mais a aussi supprimé des emplois et des entreprises.



Photo: UN© Ari Gaitanis

2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SYNDICATS EN MATIÈRE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Cette section présente les mesures concrètes que le BIT a prises pour soutenir la participation constructive et responsable des syndicats de Guinée dans le processus de réconciliation. Ces mesures ont inclus la diffusion d'un manuel de formation à l'usage des organisations syndicales et l'organisation d'une conférence nationale et deux conférences régionales afin de faciliter un dialogue inclusif, incluant les partenaires sociaux.

2.1. Le manuel « Prévention et résolution des conflits violents et armés » (2010)

En 2010, une requête adressée au BIT par la Confédération Nationale de Travailleurs de Guinée (CNTG), au nom des syndicats guinéens, pour l'élaboration d'un projet de formation ciblant les cadres syndicaux dans les pays en conflit a abouti à la rédaction d'un manuel de formation à l'usage des organisations syndicales intitulé «Prévention et résolution des conflits violents et armés» (« Manuel »).⁸

Le Manuel, composé de quatre modules et d'une guide d'utilisation pour les facilitateurs, est un outil pédagogique et d'éducation ouvrière qui sert de base pour l'organisation d'un séminaire de formation de cinq jours. La formation renforce les capacités des participants à analyser de manière approfondie les causes des crises et à identifier des mesures concrètes et réalisables de prévention sur la base des principes démocratiques et du dialogue. En détectant les signaux de détresse, les syndicats peuvent donc devenir des agents d'alerte précoce des crises et contribuer à formuler des réponses cohérentes, pertinentes et réalistes. Le Manuel, qui aide aussi à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale

pour une mondialisation équitable,⁹ continue de faire, de façon durable, l'objet d'une large diffusion.

2.2. Le séminaire national sur « Le rôle des syndicats dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix » (2011)

En 2011, avec l'appui du BIT, les syndicats guinéens ont organisé à Conakry un séminaire national intitulé « Le rôle des syndicats dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix » et ont mené une série d'activités tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays pour renforcer les capacités des participants. Le travail a été conduit et financé en coopération avec le Bureau de Dakar, le programme BIT/CRISIS,¹⁰ le Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV) et le Centre International de Formation de l'OIT de Turin.¹¹ Le séminaire, le premier du genre organisé par le BIT, a regroupé une cinquantaine de participants venus des huit centrales syndicales nationales, de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique), des patronats, des Institutions républicaines (le Conseil National de la Transition (CNT) et le Conseil Economique et Social (CES)), de l'Administration publique (Ministères, forces de sécurité), de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), de la société civile (CNOSCG), des coordinations régionales et des confessions religieuses (musulmans et chrétiens). Cette large participation a souligné la portée du séminaire et la centralité et la

8 Disponible en ligne en français : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_141272.pdf Et aussi en anglais : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_crisis/documents/publication/wcms_202135.pdf

9 La Déclaration (2008), qui institutionnalise le concept de travail décent et marque l'engagement de l'OIT envers ses mandants, est disponible en plusieurs langues : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/WCMS_099767/lang--fr/index.htm

10 Maintenant nommé Groupe États Fragiles et Réponse aux Catastrophes (EFRC) du service DEVINVEST, Département des politiques de l'emploi.

11 En particulier l'unité DELTA.

APPROFONDISSEMENT: Les modules du manuel « Prévention et résolution des conflits violents et armés »

1) Les conflits armés et leur impact dans le monde du travail

- spécifie les termes et les notions de base concernant la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix
- explicite la multiplicité des conséquences sociales et économiques des conflits armés, y compris l'impact que ceux-ci ont sur le dialogue social et sur les organisations syndicales
- souligne l'importance et les enjeux pour les organisations syndicales de s'impliquer dans la prévention et la résolution des conflits violents et armés et définit les principes fondamentaux à garder à l'esprit

2) Le rôle des syndicats dans la prévention des conflits et l'alerte précoce

- détaille l'importance du respect des droits fondamentaux au travail et des libertés syndicales dans un effort structurel de prévention des conflits
- sert à se familiariser avec les signaux de détresse qui préconisent une crise et avec les outils pour communiquer des messages d'alerte d'une façon opportune et efficace
- présente des solutions pratiques pour mettre en place des plateformes de dialogue social avec une attention particulière à la prévention

3) Le rôle des syndicats dans la résolution d'un conflit violent ou armé

- aide à comprendre les défis et les priorités dans le cadre de l'analyse des besoins humanitaires et non humanitaires et développer son propre rôle
- souligne l'importance du dialogue social comme outil pour la gestion et la résolution des conflits et présente les analyses nécessaires pour la mise en place de structures tripartites dans ce contexte
- indique des contraintes qui, généralement, entravent le dialogue social durant un conflit et des recommandations pour y faire face

4) Le rôle des partenaires sociaux et autres acteurs dans l'instauration de la paix et la reconstruction

- argumente l'importance pour les organisations syndicales de s'impliquer dans la négociation des accords de paix et présente l'ordre du jour des négociations pour l'élaboration d'un accord de paix
- insiste sur l'importance de ne pas arrêter les efforts de prévention après la signature des accords de paix.

pertinence du sujet. D'autre part, les travaux ont été ouverts par M. le Président de la République Alpha Condé et clôturés par le Premier Ministre Mohamed Saïd Fofana.

Après la formation les participants ont adopté, entre autres, les conclusions et recommandations ci-après.

1) Aux centrales syndicales:

- La maîtrise parfaite des textes, des lois et des conventions.
- La dissémination à l'interne de chaque Centrale et au niveau national des résultats du séminaire.
- La révision du code du travail et sa vulgarisation.
- Une large diffusion (en français et dans les langues nationales) du manuel *Prévention et résolution des conflits violents et armés* et l'appropriation de son contenu par tous les participants.
- L'élaboration par chaque participant d'un programme de suivi du séminaire avec indication du calendrier et de la nature des activités à mener et des bénéficiaires ciblés.

- Une restitution par tous les participants à leur structure des connaissances et de l'expérience acquises.
- L'organisation des sessions d'information et de sensibilisation des structures de base selon le contexte et les réalités de chaque organe ayant délégué un ou des participants.
- L'identification de groupes-cibles devant bénéficier des activités de sensibilisation et de formation en tenant compte de leur rôle stratégique actuel et futur: étudiants, jeunes chômeurs et/ou à la recherche d'emplois des quartiers et des zones géographiques sensibles tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays.
- L'inclusion de façon durable, dans les activités de formation, des techniques de prévention et de gestion des crises par le dialogue, la concertation et la négociation.

2) Au gouvernement:

- La fourniture régulière des rapports sur l'état d'application des conventions ratifiées par la Guinée.
- La ratification des autres conventions pertinentes et l'application effective de celles qui le sont déjà et des nouvelles.
- L'arbitrage impartial lors des conflits entre employés et employeurs sur la base unique du respect strict des institutions de référence du travail.
- L'invitation des médias publics et privés à plus de responsabilités, du respect de la déontologie dans l'implication à la recherche des solutions pour une paix durable.
- L'élaboration de politique d'emploi et de sécurité sociale en relation de partenariat avec tous les autres acteurs pour une justice sociale.
- Un appui moral, technique et logistique en vue du renforcement des capacités institutionnelles des travailleurs dans la recherche et de sensibilisation des couches vulnérables.
- La mise en place d'un Comité de suivi.

3) Au patronat:

- La vulgarisation et l'application sans réserve des textes clés, conventions régissant la vie du travailleur sur le lieu de travail, notamment les Conventions 87 et 98 de l'OIT.
- L'établissement d'un partenariat inclusif et productif.

4) Aux forces de sécurité:

L'élaboration et la vulgarisation d'un code de bonne conduite des forces de sécurité en matière de droit et de souveraineté nationale.

5) Aux coordinations régionales et religieuses:

- L'implication inconditionnelle de façon neutre sur des bases d'éthique et ouverture dans la recherche de solution apaisée, pérenne pour consolider davantage la paix sociale dans le pays.

6) Au BIT:

- La poursuite de l'appui technique en vue de renforcer les capacités des mandants tripartites en matière de prévention et de résolution des conflits et la démultiplication du séminaire dans les huit régions administratives de la Guinée. A cet égard, les syndicats, tout en s'engageant à prendre toutes les dispositions pour tenir informées les structures du BIT (terrain et siège) de leurs activités, souhaitent que le Bureau accorde la priorité requise à leurs requêtes.

En application de ces recommandations du séminaire national, deux conférences de restitution et de sensibilisation ont été organisées à Conakry à l'Université Général Lansana Conté et à l'Université Gamal Abdel Nasser. Ces deux conférences ont connu la participation de centaines d'étudiants qui ont tous manifesté leur intérêt sur le sujet et se sont engagés à faire de la prévention et de la gestion de crises une priorité.¹² La Présidence d'honneur de l'Association des Jeunes pour la Prévention des Conflits (AJPC), qui a été participante du séminaire national, a aussi organisé un match de Gala pour préserver la paix entre des jeunes de deux quartiers de Conakry. D'autres participants syndicaux ont aussi organisé des marches pacifiques et des réunions de restitution à leur base et se sont appropriés du contenu du manuel *Prévention et résolution de conflits violents et armés*.

¹² Plusieurs interviews par certains participants ont eu lieu à Conakry avec la presse publique (RTG en particulier) et privée d'une part et d'autre part avec les responsables du Groupe EFRC à Genève en marge de la session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de 2012.

2.3. Les séminaires régionaux à Kankan et à Boké (2013)

En janvier 2013, dans le cadre des activités de suivi du séminaire national de 2011, deux séminaires régionaux ont été organisés à Kankan et à Boké avec l'appui financier du BIT.¹³ Le choix de ces deux capitales régionales a tenu compte de leur proximité avec les deux pays voisins, qui étaient en crise, à savoir le Mali et la Guinée-Bissau. Les participants, en provenance des préfectures qui relèvent de chacune des régions, étaient composés d'élus syndicaux issus des unions régionales, locales et des comités de base. Les deux sessions avaient pour objectifs la diffusion et la vulgarisation du contenu du Manuel et des conclusions et recommandations du séminaire national, ainsi que de faire l'état des lieux du contexte local. Après les exposés, les débats interactifs et les travaux de groupe, les recommandations ci-après ont été adoptées par les participants.

- Une large diffusion et appropriation du manuel par les participants et restitution à leurs structures syndicales de base des recommandations des deux séminaires à travers des réunions d'information et sensibilisation

en coopération avec les médias locaux (radios rurales et communautaires).

- L'élaboration d'un programme de formation par chaque participant tenant compte de la nécessaire unité d'action des élus syndicaux, de leurs besoins et de ceux des travailleurs, avec indication de groupes cibles, thèmes et calendrier de mise en œuvre.
- L'utilisation des connaissances acquises en matière de prévention et de gestion des conflits dans la promotion de relations professionnelles harmonieuses basées sur la négociation et le dialogue avec les employeurs des secteurs stratégiques et miniers qui opèrent dans les deux régions. A Kankan, qui abrite les sociétés aurifères de Siguiri et de Dinguiraye, et à Boké avec la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) qui exploite la bauxite à Sangarédi.
- Le renforcement des relations de dialogue et de concertation avec les autorités locales (Gouverneurs, préfets, maires) et avec les autres acteurs sociopolitiques (société civile, chefs traditionnels et religieux) afin de préserver la paix sociale, la cohabitation pacifique, la solidarité et l'unité nationale.
- Le secrétariat exécutif de la CNTG chargé de l'Education ouvrière en coopération la Commission Nationale de l'Education Ouvrière (CNEO) est chargé de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de suivi.

¹³ En particulier, avec l'appui du Groupe EFRC et d'ACTRAV.

SÉMINAIRE NATIONAL À CONAKRY 2011



APPROFONDISSEMENT: L'histoire des syndicats en Guinée – La période coloniale et des luttes pour l'indépendance

1945-1958

Avec la création de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN) à Cotonou, ayant comme Secrétaire Général (SG) M. Sékou Touré, les syndicats des colonies françaises de l'Afrique Occidentale deviennent plus solidaires.

Le mouvement syndical en Guinée est profondément influencé par la doctrine, la structure, les méthodes d'organisation et les divisions du syndicalisme français. Comme dans toutes les anciennes colonies françaises, les syndicats de Guinée bénéficient du soutien et de la solidarité des syndicats français. La Confédération Générale du Travail (CGT) est la centrale la plus présente. Elle est représentée par l'Union des Syndicats Confédérés de Guinée (USCG), dirigée par M. Sékou Touré, qui regroupe les syndicats des Postes, télégraphes et téléphones (PTT), des Travaux publics (TP), des Employés du Commerce, les Chauffeurs et Mécaniciens.

janvier 1957

Le congrès constitutif de l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG), affiliée à l'UGTAN, parachève l'unité syndicale dans le pays. Les syndicats regroupés au sein de l'USTG jouent un rôle de première importance dans la lutte pour l'indépendance.

mai 1958

L'indépendance de la Guinée est proclamée suite au référendum du 28 septembre 1958, et M. Sékou Touré devient le premier Président de la République.

2 octobre 1958

APPROFONDISSEMENT: L'histoire des syndicats en Guinée – La période de la souveraineté nationale

Première République

décembre 1958

La Guinée est admise aux Nations-Unies comme 82^{ème} état membre.

21 janvier 1959

Grâce à l'influence et au rôle des syndicats regroupés au sein de l'USTG, la Guinée adhère à l'OIT. Elle a ratifié de nos jours 62 Conventions de l'OIT, dont les 8 fondamentales.

juillet 1960

Suite à son 2^{ème} congrès, l'USTG change son nom et devient la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG). Elle est la seule centrale de la Première République et joue un rôle important dans la consolidation de l'unité nationale, le soutien aux mouvements de libération comme le Front de libération nationale (FLN) en Algérie et la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

avril 1973

La CNTG est déterminante pour la promotion de l'unité du mouvement syndical africain en soutenant la création à Addis-Abeba de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA). Cette Panafricaine syndicale regroupe aujourd'hui une soixantaine de centrales syndicales de toutes les tendances au sein de 54 pays africains (sur les 55 membres que compte l'Union Africaine).

Deuxième République

3 avril 1984

L'avènement de la Deuxième République de Guinée favorise le pluralisme politico-syndical et permet la création de huit nouvelles centrales syndicales: l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG), l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée (ONSLG), la Confédération Guinéenne des Syndicats Libres de Guinée (CGSL), l'Union Générale des Travailleurs de Guinée (UGTG), le Syndicat Libre des Forces Ouvrières de Guinée (SIFOG), l'Union Démocratique des Travailleurs de Guinée (IUDTG), la Confédération Générale des Travailleurs de Guinée (CGTG), et l'Union Nationale des Travailleurs de Guinée (UNTG).

2000

Hadja Rabiadou Serah Diallo devient Secrétaire Générale de la CNTG. Elle est la première femme à être élue SG. Elle est réélue en 2005.

5 janvier 2006

La CNTG et l'USTG, dirigées respectivement par Hadja Rabiadou Serah Diallo et El Hadj Ibrahima Fofana, signent la Déclaration dite de « Camayenne » pour garantir l'unité d'action entre les deux centrales.

Troisième République

de 2010 à nos jours

Une nouvelle organisation syndicale est créée : la Confédération Syndicale Autonome des Travailleurs et Retraités de Guinée (COSATREG).

19 mars 2018

L'unité d'action de l'Inter-centrale CNTG-USTG est renouvelée par la signature à Conakry d'un avenant entre le Gouvernement, les organisations patronales et les deux centrales.

3. RÔLE DES SYNDICATS ET DU TRIPARTISME DANS LA RECONCILIATION NATIONALE ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Cette section examine le rôle moteur joué par les syndicats Guinéens, appuyés par le BIT, dans la résolution du conflit et le processus de stabilisation et réconciliation qui a suivi. Les événements en Guinée et les conséquences des actions syndicales présentent une forte justification pour les mandants tripartites en général, et pour les représentants des travailleurs en particulier, pour privilégier le dialogue, la concertation et la négociation afin de favoriser la relance et la résilience socio-économiques dans des cas similaires en Afrique et dans le monde.

3.1. Les syndicats Guinéens: un rôle moteur pour la paix

Comme mentionné plus haut, avec l'avènement de la 3^{ème} République en décembre 2010, suite à une élection présidentielle qui a enregistré de vives tensions sociopolitiques, le climat social en Guinée a connu des moments d'instabilité avec des frictions de nature politique et parfois des relents ethnocentristes. En septembre 2011, à l'issue du 16^{ème} congrès de la CNTG, une crise a été enregistrée au sein de la Centrale avec des ingérences extra-syndicales et des attaques contre la personne du nouveau Secrétaire Général. Cette situation a provoqué des tensions entre les centrales syndicales et le Gouvernement et justifié la formulation par la CSI d'une plainte pour violation de la liberté syndicale contre le Gouvernement Guinéen. Grâce à l'unité d'action des centrales syndicales nationales et à la solidarité de la CSI et de l'OUSA, les autorités Guinéennes au plus haut niveau ont fini par accepter les résultats du 16^{ème} Congrès et coopèrent désormais avec le Secrétaire Général élu et son équipe.

Historiquement on peut affirmer que les syndicats ont toujours joué un rôle de première importance en Guinée depuis la lutte pour

l'indépendance nationale avec le premier Président de la République issu du mouvement syndical. Tout en défendant les intérêts des travailleurs, qu'ils appartiennent au secteur formel ou informel, dans leurs revendications les syndicats ont toujours adopté une vision globale qui tient compte de l'intérêt supérieur de tous les Guinéens. Avec l'avènement des régimes militaires, le Comité Militaire de Redressement National (CMRN) en avril 1984 et le Comité National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) en décembre 2008, et l'éclatement des conflits violents et armés dans les pays voisins (Sierra-Léone, Libéria et Côte d'Ivoire, et tout récemment au Mali) et leurs conséquences sur les conditions de vie et de travail et sur la paix en Guinée, la contribution des syndicats a été déterminante. Leurs combats lors des événements qui ont secoué le pays de 2006 à 2009 témoignent de leurs efforts visant à promouvoir la consolidation de l'unité nationale, la préservation de la paix sociale et l'avènement d'un processus démocratique basé sur le multipartisme, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit. Conscients d'être les premiers bénéficiaires des dividendes de la paix, par le biais des résultats concrets obtenus grâce à la paix sociale qui favorise un développement socio-économique durable, les syndicats et leurs membres se sont toujours mobilisés pour sauvegarder les acquis sociopolitiques, la paix et l'unité nationale et pour promouvoir les intérêts matériels et moraux des travailleurs et des autres couches sociales défavorisées. Cette volonté de participer avec les autres acteurs sociopolitiques aux initiatives de préservation de la paix se concrétise par la présence de responsables syndicaux dans les organes du pouvoir, qu'il soit exécutif (gouvernement avec deux ministres), législatif (CNT qui a joué le rôle de Parlement et dont la présidence a été assumée par M^{me} Rabiadou Sérah Diallo, une syndicaliste avec une dizaine de membres issus des centrales syndicales nationales) et d'autres institutions républicaines

(CES et CENI). Leur participation à ces structures se traduit par la formulation de propositions afin que les intérêts catégoriels et globaux non seulement des travailleurs, mais aussi de l'ensemble des couches sociales guinéennes, soient pris en compte. Les représentants des syndicats dans ces institutions ont un devoir de redevabilité vis-à-vis de leurs membres et ils sont tenus de garder les contacts avec leur origine et se considérer en «mission».

Tenant compte de la récurrence des tensions sociales, conséquence de l'insatisfaction des jeunes, qui affectent périodiquement certains quartiers de Conakry, il est du devoir des syndicats d'interpeller le gouvernement afin que celui-ci adopte des mesures cohérentes, effectives, et durables pour non seulement faire respecter la paix sociale et garantir la sécurité des citoyens, mais aussi promouvoir une politique visant à créer des emplois décents pour les jeunes, à développer des activités sportives, culturelles et touristiques génératrices d'emplois.

Les jeunes étant l'avenir du pays, tous les acteurs sociopolitiques, et les syndicats en particulier, doivent accorder la priorité à leur éducation civique et patriotique basée sur des valeurs de solidarité, de cohabitation et de respect des biens publics et privés, et à leur formation technique et professionnelle afin qu'ils disposent des compétences pour affronter les défis d'un marché du travail en évolution et puissent utiliser leurs énergies de façon positive et créative dans un monde en mutation basé sur l'économie du savoir.

C'est pourquoi les syndicats ont initié des initiatives spécifiques qui sont menées en direction de catégories de population prioritaires pour leur importance numérique mais aussi en raison de leur rôle stratégique du point de vue socio-économique et culturel dans le développement du pays. Il s'agit des jeunes, des femmes et des Guinéens de l'extérieur ou diaspora.

- En premier lieu, la jeunesse représente 60% de la population et a un rôle important à jouer dans les activités socio-économiques du

pays. En plus d'avoir créé des Départements pour les Jeunes, les Centrales syndicales organisent aussi des sessions spécifiques de formation professionnelle (afin de promouvoir l'auto-emploi) et d'éducation ouvrière pour promouvoir la syndicalisation. En outre, dans toutes les revendications syndicales et les négociations avec le gouvernement et les employeurs figurent : la promotion de l'emploi pour les jeunes, la formation professionnelle et l'accès aux crédits pour faciliter la création de micro-entreprises, la diplomatie économique pour attirer les investisseurs, les projets de coopération sur la base du principe « gagnant-gagnant ».

- Pour les femmes, les organisations syndicales demandent la mise en place des structures appropriées, comme c'est le cas pour la CNTG qui dispose non seulement d'un Département pour la promotion du genre, mais aussi d'une Commission Nationale des Femmes Travailleuses de Guinée (CONFETRAG). Cette commission a pour objectifs, entre autres : 1) promouvoir la défense des intérêts matériels et moraux des femmes travailleuses dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux postes de responsabilité, de la formation, de l'éducation et de l'élévation du niveau de syndicalisation ; 2) soutenir toutes les initiatives et les actions des femmes travailleuses et impulser des activités socio-économiques génératrices de revenus à leurs profits.
- Les personnes appartenant à la diaspora peuvent contribuer au développement non seulement de leur localité d'origine, mais aussi de toute la Guinée. Les organisations syndicales prennent donc en compte dans leurs revendications les préoccupations légitimes de la diaspora, souvent organisée en Associations des Guinéens de l'extérieur, comme la protection de leurs droits dans les pays d'accueil.

La création de ministères et/ou de départements en charge de ces catégories de population concrétise la volonté du Gouvernement d'impliquer de façon transversale et intergénérationnelle toutes les couches sociales guinéennes dans la promotion des principes de l'état de droit et de la démocratie en vue de promouvoir un développement économique et social soutenu et durable.

Les conclusions du séminaire national de juillet 2011 et des deux séminaires régionaux de Kankan et de Boké en janvier 2013 ont servi de base pour l'élaboration et la formulation de la politique visant à promouvoir et à renforcer les capacités des élus syndicaux en matière de consolidation de la paix. Les initiatives à mener et les activités à entreprendre par les syndicats ci-après ont été identifiées:

- Le rappel de la mission, de l'éthique et du devoir de recevabilité des Responsables syndicaux vis-à-vis de leurs membres et inventaire des défis à relever.
- L'identification des préalables pour la réussite de la mission assignée aux syndicats: Respect de la liberté syndicale à travers l'application des principes contenus dans le Code du Travail et des Normes internationales (conventions et recommandations) pertinentes de l'OIT, renforcement des capacités de négociation, de dialogue, d'organisation, de syndicalisation et de mobilisation des travailleurs, unité d'action et coopération avec les structures sociales qui partagent les mêmes objectifs que les syndicats.
- La nécessité de sensibiliser et de persuader les responsables syndicaux à tous les niveaux sur l'importance à accorder à la prévention et à la gestion des crises et des conflits.
- Une restitution à leur base, par les délégués ayant pris part à la formation, des conclusions des séminaires ci-dessus à travers une large

diffusion dans les langues nationales et dans les radios rurales.

- L'appropriation par les élus syndicaux des modules contenus dans le manuel du BIT *Prévention et résolution des conflits violents et armés*.
- L'inclusion systématique dans les réunions statutaires des structures syndicales de la question de prévention et de gestion des crises sociopolitiques, tout en tenant compte du contexte local et de la nécessité de préserver l'unité d'action syndicale.
- L'implication et la responsabilisation des jeunes et des femmes et la prise en compte de leurs préoccupations dans toutes les activités de formation et de sensibilisation.
- Le renforcement des relations de dialogue et de concertation avec les responsables des structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), les Maires et les Chefs religieux et traditionnels, tout en les sensibilisant sur la mission individuelle et collective qui revient aux uns et autres dans la préservation de la paix sociale et de l'unité nationale.

De plus, face aux tensions et aux troubles sociaux récurrents qui fragilisent la cohésion sociale et qui incitent les citoyens, et particulièrement les jeunes, à commettre des actes de violences, les syndicats font valoir leurs atouts et leurs expériences pour prévenir les crises et/ou les gérer en rappelant qu'ils sont apolitiques et qu'ils regroupent toutes les composantes ethniques, confessionnelles et

générationnelles sur la base de la solidarité et du respect mutuel. C'est dans ce cadre que la CNTG, en coopération avec l'Inter-centrale (qui regroupe quatre centrales) et l'Intersyndicale (composée de quatre centrales), organise des séances d'information et de sensibilisation pour les élus syndicaux et les travailleurs, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays, chaque fois que la situation l'exige pour exhorter les uns et les autres à se mobiliser pour préserver la paix et un climat social basé sur le respect de valeurs communes et de traditions de dialogue, de tolérance et d'hospitalité.



Dernier coup de maillet de la fin de Transition 2014.

3.2. Le tripartisme: un dialogue inclusif pour la réconciliation

En Guinée, il était du devoir des syndicats de persuader le gouvernement et les employeurs de la nécessité de préserver la paix sociale, de négocier, de formuler et d'appliquer des politiques ayant pour objectifs la satisfaction des besoins globaux et sectoriels immédiats, à court, moyen et long terme des couches sociales en général et des travailleurs en particulier. C'est dans ce cadre et à titre d'exemple qu'il faut signaler les résultats des négociations tripartites qui, après de longues discussions avec les mandants de l'OIT, ont abouti à la signature du Protocole d'accord de Négociations entre le Gouvernement, le Patronat et le Mouvement syndical le 14 décembre 2012. Cet accord porte, entre autres, sur l'augmentation des salaires, la fixation d'un SMIG, l'élaboration d'un nouveau Code du Travail, les statuts particuliers des personnels de l'éducation et de la santé, la protection sociale et les retraites.

En plus de ce Protocole, les syndicats Guinéens ont mené et continuent de mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance et la nécessité de préserver la paix en direction de leurs structures horizontales (unions régionales et locales, sections syndicales) et verticales (fédérations professionnelles). A l'instar des autres acteurs sociopolitiques et des institutions républicaines, ils interpellent le Gouvernement chaque fois que la situation l'exige pour lui demander d'assumer son rôle régalien afin de préserver la sécurité des citoyens et de leurs biens, garantir la paix sociale et l'unité nationale.

En application du Protocole tripartite du 14 décembre 2012, et faisant suite aux entretiens qui ont eu lieu à Genève en marge des travaux de la 102^{ème} Session de la CIT de 2013 entre la délégation guinéenne dirigée par Mme la Ministre du Travail, avec le Directeur Général du BIT et les Départements techniques, en particulier celui du Groupe EFRC, des réunions de concertation tripartites ont été organisées au Ministère du Travail pour s'accorder sur

APPROFONDISSEMENT: Les rôles des syndicats en Guinée dans l'organisation des élections législatives de 2013

En 2013 le contexte sociopolitique a été dominé par les activités liées à l'organisation des élections législatives. En raison de l'importance de cette échéance et du souhait exprimé par tous les acteurs politiques, les pays voisins et les partenaires bi- et multilatéraux ont tous insisté sur la nécessité d'avoir des élections libres, transparentes, crédibles, inclusives et dont les résultats seraient acceptés par tous. Les syndicats ont dû interpellier les uns et les autres pour que la campagne électorale soit citoyenne et basée sur des principes et des valeurs tenant compte des aspirations légitimes des Guinéens et qui respectent les dispositions contenues dans la Constitution et le code électoral. Mieux, ils ont dû veiller à ce que la paix sociale et les activités économiques ne soient pas perturbées lors de la campagne. Les syndicats ont dû élaborer leur stratégie postélectorale en rappelant aux leaders politiques que leurs revendications et/ou contestations des résultats ne devraient se baser que sur les principes et les lois en vigueur et que ce serait le seul moyen à faire valoir en cas de contestation des résultats du vote. Mieux, dans une déclaration rendue publique le 4 octobre 2013, le mouvement syndical a appelé au respect du verdict des urnes. Cette démarche a été nécessaire pour éviter les conflits postélectorales avec des conséquences imprévisibles, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire. Heureusement, cet appel du mouvement syndical a été entendu par l'opposition républicaine, qui a décidé le 12 décembre 2013 de participer au futur parlement au sein duquel un cadre permanent de dialogue politique devrait être instauré pour sauvegarder la stabilité politique et promouvoir la paix civile.

des mesures et des initiatives en vue de prévenir les crises de toute nature, gérer les situations post-conflits afin de garantir la paix sociale, condition requise pour l'organisation des élections législatives de septembre 2013. Pour leur part, les centrales syndicales se sont engagées à jouer leur rôle dans ce processus en coopération avec les autres mandants de l'OIT.

Les organisations syndicales doivent veiller au bon fonctionnement de ces institutions et de ces ministères, qui concrétisent non seulement le retour du pays à l'état de droit, mais aussi les priorités du gouvernement en matière de renforcement de l'unité nationale et de la citoyenneté et de création d'emplois pour les jeunes.

Présentement, le retour complet de la Guinée à l'ordre constitutionnel est acquis. En plus de ce qui existait déjà, plusieurs nouveaux organismes, lois, institutions et structures ont été créés et mis en place, parmi lesquels nous pouvons citer un nouveau Code du travail, une Cour Constitutionnelle, une Commission Provisoire de la Réconciliation Nationale, des Ministères de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté, et de l'Emploi des Jeunes, un Conseil National du Dialogue Social.

La responsabilité des mandants tripartites de l'OIT pour promouvoir la consolidation de la paix a une dimension nationale et régionale. C'est pourquoi la CEDEAO l'a inclus dans ses résolutions, de même que l'Union Africaine.

A travers sa Commission du Travail et des Affaires Sociales (CTAS) tripartite, l'Union Africaine en a fait de même lors de sa dernière session tenue à Addis-Abeba en avril 2013. Pour sa part, l'OUSA a intégré cette dimension dans son Plan stratégique 2013-2016, adopté lors de son quarantième anniversaire, célébrée en 2013.

APPROFONDISSEMENT: La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG)

- La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) s'est constituée en mai 1958 sous le nom d'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG). Elle a assumé son nom actuel lors de son 2^{ème} congrès en juillet 1960.
- Affiliée à l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN), la CNTG a parachevé l'unité syndicale en Guinée. A partir des années 1960, les syndicats qu'elle regroupe ont joué un rôle de première importance dans la lutte pour l'indépendance, la consolidation de l'unité nationale, le soutien aux mouvements de libération comme le Front de Libération Nationale (FLN) en Algérie et la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.
- La CNTG a aussi été déterminante pour la promotion de l'unité du mouvement syndical africain en soutenant la création, en avril 1973, de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA). La CNTG est membre du Comité Exécutif de l'OUSA et occupe actuellement le poste de Vice-Président.
- Deux SG de la CNTG ont été élus membre Titulaire du Groupe Travailleur du Conseil d'Administration du BIT, l'un pour un mandat de 1990 à 1993, l'autre pour trois mandats de 2005 à 2014.
- Lors du 14^{ème} congrès de la CNTG, tenu à Conakry en 2000, pour la première fois une femme en la personne de Hadja Rabiadou Sérah Diallo a été élue SG. Elle a été réélue par le 15^{ème} congrès de septembre 2005.
- En 2006, la CNTG a garanti une unité d'action syndicale en Guinée en signant avec l'USTG la Déclaration dite de « Camayenne ». Cette unité d'action se poursuit encore à ce jour sous le nom de l'Inter-centrale CNTG-USTG, comme l'atteste l'avenant signé à Conakry le 19 mars 2018 entre le Gouvernement, les organisations patronales et les deux centrales.
- La CNTG, dont le 17^{ème} congrès s'est tenu en 2016, est et demeure la centrale syndicale la plus représentative en regroupant, selon les services en charge des relations professionnelles, environ 70% des travailleurs et travailleuses des services publics, mixtes, privés de Guinée.

MONDE DU TRAVAIL

Le Mouvement Syndical Guinéen
CNTG-USTG-ONSLG-UDTG-CGSL-CGTG-UGTG-SIFOG

Déclaration

**Citoyenne, citoyen, travailleuses, travailleurs des secteurs :
Public, mixte, privé, informel et retraités de Guinée**

- Considérant que depuis plusieurs années la Guinée n'a pas disposé d'un parlement démocratiquement élu;
- Considérant la volonté du Peuple de Guinée de finir avec la transition politique entamée depuis 2009 et qui ne favorisait aucun développement ;
- Considérant la souffrance endurée par les travailleurs de Guinée et leurs familles durant cette période sombre de l'histoire du pays;
- Considérant le rôle éminemment historique que le Mouvement Syndical Guinéen a joué depuis l'accession du pays à l'indépendance;
- Considérant la nécessité de parachever le processus électoral encours en Guinée;

- Vu l'engagement et l'engouement affichés par le vaillant Peuple de Guinée en participant massivement dans une discipline remarquable au scrutin législatif du 28 Septembre 2013 ;

- En dépit de quelques dysfonctionnements constatés par les observateurs nationaux, régionaux et ceux de la communauté internationale ;

Le Mouvement Syndicale Guinéen rend hommage au Peuple de Guinée, pour avoir exprimé sa détermination à renouer avec les élections libres et démocratiques.

Il invite toutes les parties prenantes à ce processus (CENI-GOUVERNEMENT-PARTIS POLITIQUES-COUR SUPREME), à avoir une hauteur d'esprit pour magnifier et respecter cette volonté exprimée par le peuple de Guinée, à travers la proclamation des résultats réels issus des bureaux de vote.

Le Mouvement Syndical Guinéen, tirant les leçons des évènements préélectoraux ayant entraîné des dommages considérables au pays, lance un appel pressent aux leaders politiques à privilégier le dialogue à la résolution de tout conflit à caractère social ou politique, condition sine quoi none à l'instauration d'un climat social apaisé.

Il invite les partis politiques, les organisations de la société civile, les confessions religieuses à la retenue pour éviter au Pays tous débordements préjudiciables à l'équilibre social. Demande humblement à la communauté internationale et les organisations ou institutions régionales à accompagner la Guinée dans le suivi de ce processus électoral.

- Vive le Peuple de Guinée !
- Vive les travailleurs de Guinée !

Conakry, le 03 Octobre 2013

Le Mouvement Syndical Guinéen

4. LEÇONS APPRIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Leçons Apprises

Les leçons apprises et les recommandations de suivi en Guinée et au niveau global sont les suivantes.

- En Guinée, avec l'achèvement de la transition et le retour complet à l'Etat de droit, concrétisés par l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale le 13 janvier 2014 d'une part, et sur la base des capacités accrues des syndicats à s'impliquer directement dans la consolidation de la paix d'autre part, le rôle des syndicats devient encore plus important et devrait porter sur les domaines ci-après :
- La mobilisation et la sensibilisation des travailleurs pour capitaliser sur les atouts de l'état de droit qui sont: respect des droits fondamentaux – des citoyens en général et des travailleurs en particulier – contenus dans la constitution, le nouveau code du travail adopté par le CNT le 10 janvier 2014 et promulgué par le Chef de l'Etat le même jour, des conventions internationales ratifiées par la Guinée, en particulier celles de l'OIT, des accords et des résolutions de la CEDEAO, de l'Union Africaine, du Haut-commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies etc.
- L'interpellation du Gouvernement afin de le persuader et de le convaincre sur la nécessité de concevoir et d'élaborer un nouveau paradigme en matière de formulation des politiques de développement devant être basées sur la mise en valeur des compétences, des expériences pour optimiser la mise en valeur de ressources humaines nationales et locales comme dans les secteurs miniers et agro-sylvo-pastorales.
- L'évaluation des conséquences des conflits et de leurs impacts négatifs sur le développement économique et social et la formulation de propositions à soumettre au Gouvernement pour identifier les causes, les prévenir en utilisant soit les valeurs traditionnelles positives (solidarité, cohabitation, tolérance, etc.) soit, évidemment, les textes et les lois

de l'Etat de droit (Constitution, lois, conventions etc.).

- La mise en application des dispositions contenues dans le protocole tripartite du 14 décembre 2012, en particulier celles relatives à la mise en œuvre de la politique nationale de l'Emploi qui accorde toute l'attention requise aux jeunes, aux femmes, à l'élaboration d'un nouveau Code du Travail (ce qui est déjà fait), au fonctionnement du Comité de suivi de ce Protocole et au respect du calendrier de négociations tripartites fixé au 1^{er} septembre de chaque année.
- Le renforcement des capacités des responsables syndicaux de la base au sommet pour promouvoir la syndicalisation, arrêter l'atomisation syndicale et faire valoir la nécessité de l'unité d'action, de la conscience professionnelle et de l'engagement syndical.
- L'assurance de la diffusion et la vulgarisation du nouveau Code du Travail, qui met l'accent sur le respect des droits des travailleurs, le dialogue et les négociations pour promouvoir le climat des affaires et des relations professionnelles constructives et apaisées en Guinée.
- La prise en compte de leur appartenance qualitative et quantitative au Conseil Economique et Social (CES) et à la Commission Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), les deux institutions étant présidées par des Leaders syndicaux, pour promouvoir et défendre les acquis légitimes et les intérêts matériels et moraux des travailleurs et des travailleuses.

Au niveau global, Il y a une forte volonté des élus syndicaux de connaître et de s'approprier des techniques en matière de prévention et gestion des conflits :

- La volonté et l'intérêt des syndicalistes à s'engager ne sont pas suffisamment exprimés à tous les niveaux: il y a donc une grande nécessité de renforcer la sensibilisation, l'unité d'action et la solidarité syndicale tout en privilégiant l'importance de capitaliser les atouts

des syndicats (qui ont une composition trans-ethnique, multiconfessionnelle, intergénérationnelle). Leurs capacités de négociation pour dialoguer sont à mettre en œuvre pour persuader les autres acteurs sociopolitiques en vue d'accorder la priorité requise à la préservation de la paix sociale, qui est et demeure la condition sine qua non du développement économique et social.

Les premières victimes des conséquences néfastes des conflits étant aussi les travailleurs et les autres couches sociales défavorisées, les syndicats ont compris (ou dans certains cas doivent être persuadés) qu'ils peuvent jouer un rôle de tout premier plan à jouer dans la prévention et la gestion des conflits qui ont eu lieu ces dernières années en Afrique de l'Ouest, occasionnant des pertes en vie humaines, des violations des droits de l'Homme et de la liberté syndicale, des principes de l'Etat de droit, des dégâts matériels et financiers importants avec des baisses importantes du pouvoir des travailleurs.

- La récurrence des conflits et la fragilité de pays de la sous-région sont des facteurs à prendre en considération dans la recherche des causes immédiates et profondes. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accorder la priorité requise à l'identification, à la prévisibilité et à la mise en œuvre de solutions à court, moyen et long terme car les coûts de la prévention sont en principe toujours inférieurs comparés à ceux engendrés par les conflits et leurs conséquences.
- La préservation de la crédibilité et de l'image des syndicats obtenues de haute lutte en Guinée lors des événements des dix dernières années d'une part, et l'appartenance de la CNTG à l'Exécutif de l'OUSA, de la CSI-Afrique, de la CSI-Internationale et au Conseil d'Administration du BIT d'autre part, les obligent à adopter une attitude proactive en matière de prévention et de gestion des conflits et à mener des activités sur ces questions qui figurent parmi les priorités de ces institutions. Les leçons apprises de l'expérience de la Guinée devraient être divulguées aux autres mouvements syndicaux en Afrique de l'Ouest et dans tout le continent Africain.

APPROFONDISSEMENT: La grève générale du février 2016

Grâce à la conviction des organisations syndicales de la nécessité de maintenir la paix sociale et promouvoir le dialogue, la grève générale et illimitée déclenchée le 15 février 2016 sur l'ensemble du territoire national, malgré le suivi massif de la population et les résultats obtenus sur certains points, a été suspendue pour permettre la poursuite des négociations. Après avoir rencontré le gouvernement, les employeurs, les institutions républicaines (Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social), quatre coordinations régionales, les Chefs religieux (Musulmans et Chrétiens) et les partenaires financiers de la Guinée (FMI et Banque Mondiale), les centrales syndicales ont réaffirmé leur priorité de préserver la paix dans le pays. Cette volonté a été renouvelée à l'occasion des célébrations de la Fête internationale du Travail du 1^{er} mai 2016, en affirmant : « Nous croyons aux vertus du dialogue social et de la concertation, qui sont les seuls moyens pour prévenir les conflits et rattraper le retard de notre pays » et en appelant tous les partenaires sociaux à concrétiser les engagements du pays concernant l'opérationnalisation du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) qui venait d'être créé.

APPROFONDISSEMENT: Les rôles des syndicats et les besoins de formation

Dans la prévention des conflits et la construction et la consolidation de la paix, les syndicats peuvent jouer un rôle important grâce à leur position privilégiée dans la société et auprès des travailleurs et de leurs familles. Le rôle des syndicats est de :

- **sauvegarder l'outil de travail et promouvoir l'emploi** dans l'intérêt des travailleurs et de la paix sociale dans le pays ;
- **préconiser** et promouvoir activement la bonne gouvernance et la démocratie en contribuant à l'éducation à la paix ;
- **fonctionner comme groupe de pression** contre les violations répétées des droits des travailleurs et en faveur des groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les chômeurs, et les personnes déplacées ;
- **jouer le rôle de promoteur** dans une dynamique de changement et de développement social et économique visant à identifier les causes structurelles de l'instabilité et à transformer la façon de gérer les désaccords. Cela agira en faveur de la prévention des conflits ;
- **s'investir dans le dialogue** avec les autres institutions de la société civile et le patronat en vue de contribuer à la recherche de solutions viables pour trouver des bonnes sorties de crise en terme pacifiques ;
- **intervenir et/ou modérer le dialogue** entre les composantes de la société et les éventuelles parties en conflit.

Pour jouer ce rôle avec succès, les syndicats doivent se doter non seulement des ressources et du savoir-faire nécessaires pour répondre aux défis émergents d'un conflit, mais aussi d'une aptitude ouverte à l'acceptation de la diversité et à la collaboration avec d'autres syndicats de différentes factions. Ils devront tenir compte du fait que, dans un contexte de crise, le fonctionnement et l'existence même des structures syndicales seront mis à rude épreuve.

4.2. Recommandations

Considérations au niveau des pays du Sahel

Tenant compte de la complexité des défis politiques et socio-économiques à relever comme c'est le cas au Mali, les acteurs sociopolitiques en général et les syndicats en particulier ont un rôle de tout premier plan à jouer. Aux uns et aux autres, les recommandations ci-après peuvent être faites.

- L'appropriation du contenu du manuel du BIT *Prévention et résolution des conflits violents et armés* par les syndicats et l'utilisation de

leurs expertises en matière de négociation et de dialogue pour informer et persuader les Gouvernements, les Employeurs et évidemment les Syndicats sur la nécessité de préserver la paix et la sécurité qui sont à la base du développement économique et social.

- La prise en compte des besoins urgents des victimes des conflits (émigrés, délocalisées, réfugiés etc.) et mobilisation de toutes les ressources nécessaires, en faisant appel à la solidarité nationale et internationale pour une assistance humanitaire afin de faciliter leur réintégration et leur réhabilitation. A cet égard, il y a lieu de mentionner les collectes de fonds organisées par les syndicats et d'autres organisations de la société civile

et les visites sur le terrain pour témoigner de la solidarité aux réfugiés et inviter les populations locales à faire valoir les principes et les valeurs d'hospitalité dans l'accueil de ces réfugiés qui sont des frères et des voisins.

- Les évaluations conjointes (avec participation directe des syndicats) des conséquences des conflits et l'identification de leurs causes afin de pouvoir élaborer une politique et une stratégie à mettre en œuvre pour les prévenir.
- La capitalisation des témoignages de solidarité et le soutien des pays voisins et des partenaires bi et multilatéraux pour consolider la paix et promouvoir des politiques de développement économique et social au profit de toutes les populations en général, et des travailleurs et autres couches sociales défavorisées en particulier.
- Le renforcement du dialogue et des consultations avec tous les partenaires, en particulier avec les mandants tripartites de l'OIT et les structures de la société civile, pour consolider la paix et créer un environnement favorable pour les investisseurs nationaux et étrangers.
- L'élaboration de programmes de développement avec des projets à impact rapide, de création d'emplois pour les jeunes, de reconstruction des infrastructures avec une composante de dialogue entre les communautés grâce une facilitation menée par les mandants tripartites.

Considérations au niveau des pays du fleuve Mano (Mano river union)

La totalité de ces pays ayant été victimes à des degrés divers de conflits sociopolitiques qui ont engendré des pertes en vies humaines, des dégâts matériels et financiers importants, les solutions mises en œuvre pour les gérer et les résultats obtenus sont à partager avec l'ensemble des acteurs sociopolitiques des pays concernés. Les recommandations pour la dissémination de l'approche utilisée en Guinée portent sur les domaines ci-après :

- L'identification et l'analyse de l'impact et des conséquences des conflits afin de pouvoir les prévenir et le renforcement de la dynamique de dialogue et de partenariat avec tous les

acteurs sociopolitiques pour préserver la paix et promouvoir la réconciliation nationale.

- L'implication effective des syndicats dans le processus de formulation des objectifs de relèvement et de développement et la garantie de leur participation dans la mise en œuvre.
- La responsabilisation et la sensibilisation des organisations syndicales afin qu'elles assument leur rôle et le renforcement de leurs capacités de négociation et de formation des travailleurs pour prévenir les conflits.
- Le développement des relations de partenariat avec les mandants tripartites de l'OIT et avec la société civile afin que la préservation de la paix, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'emploi décent pour les jeunes, la promotion des compétences, de l'égalité de genre et des ressources humaines fassent partie des priorités des gouvernements dans les pays respectifs.
- Le renforcement des relations de solidarité et de coopération avec les organisations syndicales nationales, régionales et internationales et l'échange d'expériences afin de faire de la prévention des conflits et la préservation de la paix une responsabilité collective du mouvement syndical à tous les niveaux.
- L'utilisation de l'expertise et des compétences du BIT en matière de consolidation de la paix, la prévention et la gestion des crises et le rôle spécifique que les mandants tripartites peuvent y jouer.
- La prospection et l'identification des voies et moyens pour impliquer les diasporas des pays concernés dans le développement économique et social de leurs pays respectifs. Cette implication se justifie en raison de la contribution financière, économique et sociale de ces diasporas qui, il faut le souligner, font toujours preuve de solidarité à l'endroit des compatriotes victimes des conséquences des conflits et contribuent de multiples façons au développement de leur pays d'origine.
- L'implication des mass-médias dans les activités de formation, de sensibilisation des citoyens sur la base du respect de la déontologie et des règles qui régissent la presse et les nouvelles technologies de l'information.



HOROYA

Quotidien national

« Nous voulons passer d'une gestion basée sur les moyens à une gouvernance axée sur les résultats »
Pr. Alpha Condé

N°7128 DU MARDI, 5 JUILLET 2011 - 50ème ANNÉE - PRIX: 2 000 GNF

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'URGENCE D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE CONAKRY

Le Gouvernement en première ligne

PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS



Les syndicalistes en formation

Sous le thème « Prévention et résolution des conflits violents et armés en Afrique », la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) et le Bureau international de travail (BIT), organisent à Conakry un séminaire de formation dont l'ouverture a été présidée hier matin par le Chef de l'Etat Alpha Condé. Plusieurs membres du gouvernement, du Conseil national transitoire (CNT), des institutions internationales ainsi que de nombreux syndicalistes étaient présents.

Pour l'homme qui préside aux destinées de

PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

Les syndicalistes en formation à Conakry

Sous le thème « Prévention et résolution des conflits violents et armés en Afrique », la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) et le Bureau international de travail (BIT), organisent à Conakry un séminaire de formation dont l'ouverture a été présidée hier matin par le Chef de l'Etat Alpha Condé. Plusieurs membres du gouvernement, du Conseil national transitoire (CNT), des institutions internationales ainsi que de nombreux syndicalistes étaient présents.

Le Chef de l'Etat s'est réjoui de la forte présence des femmes à l'ouverture du séminaire, avant de souligner la pertinence du thème qui constitue « un sujet de grande préoccupation pour tous ». Selon le Pr Alpha Condé, les conflits ont eu un impact négatif sur l'évolution de plusieurs Etats africains. « Notre Sous-région a été durant cette dernière décennie le théâtre de plusieurs conflits ayant entraîné de douloureuses conséquences en terme de vies humaines, de déplacements massifs de populations, de destructions d'importantes infrastructures. C'est le cas au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et récemment en Côte d'Ivoire où de nombreuses familles ont été endeuillées. Ces conflits ont eu pour cause pour la plupart les exclusions, les inégalités sociales ou simplement des intérêts extérieurs », a déclaré le Chef de l'Etat.

« Ce séminaire qui traite de la gestion des conflits armés et violents organisé conjointement par le BIT et la CNTG est un espace adéquat pour impliquer les acteurs de la société civile,



Le Chef de l'Etat pendant son allocution

un lourd tribut pour la restauration de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. M. Alpha Condé dira ensuite qu'au niveau national, le mouvement syndical, les partis politiques, les jeunes, les femmes ainsi que les organisations de la société civile ont tous leur part de responsabilité dans la prévention des conflits. C'est pourquoi il a invité les syndicats à ouvrir avec le gouvernement pour engager le processus de réconciliation nationale afin de consolider les bases de l'unité nationale sans aucun développement n'est possible.

L'espoir que cette formation permettra de mieux outiller les participants pour le dialogue social.

La présidente du CNT, Hadja Rabiatou Diallo, s'est félicitée de la tenue de cette formation en Guinée et surtout d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs, « en particulier le Chef de l'Etat ». Mme

du travail (OIT), la fonction revendicative qui est à des fins de négociations collectives, la fonction éducative qui permet aux syndicalistes et professionnelles de participer à l'éducation, à la formation, au renforcement des compétences syndicales et professionnelles des élus syndicaux.

« Premier à intervenir, le secrétaire général par intérim de la CNTG, M. Amadou Diallo, a exprimé toute sa satisfaction quant à la tenue de ce séminaire qui, selon lui, est une première pour le BIT.

« Assis sur la prévention et la résolution des conflits dans le but de restaurer la paix sociale, cette rencontre a été initiée par la CNTG après les élections qui ont ramené notre pays dans le concert des Etats normaux », a affirmé M. Diallo. Il a ensuite exhorté les participants à l'assiduité durant les cinq jours de formation afin de pouvoir mieux restituer aux



Le Chef de l'Etat (à g) servant la main aux invités



Barry Alassane Photos : Aziz Camara

ANNEXES

Liste des personnes interviewées dans la préparation de ce rapport	24
Avis de grève du 15 février 2016	25
Déclaration du Gouvernement du 1^{er} mai 2016	27
Discours de l'INTER-CENTRALE CNTG-USTG à l'occasion de la fête du 1^{er} mai 2016	35

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES DANS LA PRÉPARATION DE CE RAPPORT

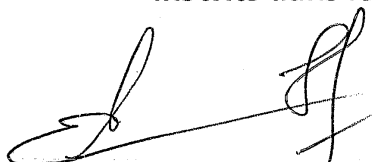
GOUVERNEMENT	
Albert Damantang CAMARA	Ministre du Travail
Sékou KOUROUMA	Ministre de la Fonction Publique
Mme Sanassa KABA	Ministre de l'Action Sociale
Moustapha NAITE	Ministre de la Jeunesse
ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS	
Mme Hadja Aussata-Gnouma TRAORE	Présidente de la C.P.E.G.
Mansa Moussa SIDIBE	2 ^{ème} Vice-Président Délégué de la C.P.E.G., Porte-parole du Patronat
ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS	
El Hadj Ahmadou DIALLO	Secrétaire Général de la C.N.T.G.
Louis M'Bemba SOUMAH	Secrétaire Général de l'U.S.T.G.

AVIS DE GRÈVE DU 15 FÉVRIER 2016

AVIS DE GREVE

L'Inter-Centrale syndicale CNTG-USTG,

- **Considérant le contenu du protocole d'accord tripartite, entre le Gouvernement Guinéen, les Organisations patronales et le Mouvement syndical Guinéen, en date du 06 Janvier 2015.**
 - **Considérant l'expiration des délais d'application des différents accords y contenus**
 - **Considérant les points inscrits dans la nouvelle plate forme revendicative du 13 Janvier 2016, déposée au gouvernement Guinéen en deux chapitres**
 - **Considérant l'invitation adressée aux différentes parties par le Gouvernement, pour l'ouverture de la session des négociations le Lundi 25 Janvier 2016.**
 - **Considérant le refus obstiné du Gouvernement de faire la moindre proposition afin de faire avancer les négociations, par des reports répétitifs et injustifiés, sur sa demande**
 - **Considérant l'impérieuse urgence d'apporter une réponse immédiate aux deux préoccupations principales des travailleurs en particulier et du peuple Guinéen en général,**
 - **Considérant que pour faire de la République de Guinée, un pays émergent, il faut que le pouvoir d'achat actuel des citoyens dans leur généralité atteigne un niveau raisonnable,**
 - **Considérant que la grève déclenchée en 2015 sur ces principales questions n'était que suspendue,**
- L'Inter-Centrale syndicale CNTG-USTG décide de déclencher dès le Lundi 15 Février 2016, une grève générale et illimitée sur l'ensemble du territoire national**
- La suspension de cette grève sera conditionnée par :**
- **L'application stricte et rigoureuse de l'ensemble des points inscrits dans les accords de 2015,**




lampant à la pompe à 5 000 FG.

- L'application immédiate de la nouvelle grille salariale âprement discutée en commission tripartite (constituée par le Gouvernement) et approuvée par toutes les parties
 - La revalorisation substantielle de la pension de retraite qui continue à faire de nos frères et sœurs dans cette position, de véritables mendiants
 - La suppression des barrages non conventionnels et la prise de dispositions pour l'arrêt systématique et immédiat des nombreuses tracasseries policières qui perturbent le transport et traumatisent aujourd'hui les transporteurs.
 - La révision des conventions collectives caduques (BTP, hôtellerie, tourisme,, mines et carrières et transports) et l'élaboration de ces conventions là où elles sont absentes (Presses privées, santé, télécommunication, sociétés de prestations de service etc...)
 - Le renforcement de la sécurité à Conakry et sur l'ensemble des axes routiers pour préserver les citoyens et leurs biens.
 - La subvention des Centrales syndicales
- L'Inter-Centrale CNTG-USTG compte sur la solidarité de toutes les organisations syndicales nationales et internationales ainsi que toutes les structures verticales et horizontales des deux Centrales à Conakry et à l'intérieur du pays.

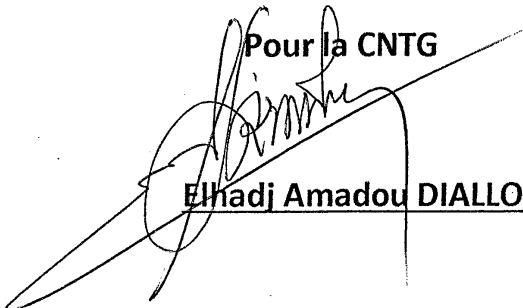
Fait à Conakry le 29 Janvier 2016

Signé, les Secrétaires Généraux

Pour l'USTG


Louis M'Bemba SOUMAH

Pour la CNTG


Elhadj Amadou DIALLO

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT



République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Enseignement Technique,
de la Formation Professionnelle,
de l'Emploi et du Travail

Déclaration de Monsieur Mamadi YOULA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
« 1^{er} Mai 2016, Fête Internationale du travail »

Conakry, le 30 Avril 2016

Mes Chers compatriotes,

Aujourd'hui 1^{er} mai 2016, la Guinée célèbre à l'instar de nombreux pays du monde, la **Journée internationale du travail, déclarée Fête du Travail**.

Cette heureuse circonstance m'offre l'opportunité d'adresser au nom du Gouvernement tout entier, singulièrement au nom de son Excellence Professeur Alpha CONDE, Président de la République, Chef de l'Etat, mes sincères et chaleureuses félicitations à tous les Employeurs et à tous les Travailleurs de notre cher pays et à travers eux, au laborieux peuple de Guinée.

La commémoration de la fête internationale du travail de cette année se tient après près de six ans du retour à l'ordre constitutionnel. Elle intervient également au moment où le Gouvernement a engagé de vastes réformes pour restaurer les valeurs fondamentales de notre Etat, notamment en luttant contre toutes les formes de mauvaise gestion, de la mal gouvernance généralisée et de la relance de l'économie.

Cet engagement du Gouvernement montre que notre pays a amorcé un nouvel élan qui redonne espoir et espérance à chaque guinéen d'autant, qu'en plus de la paix et de la quiétude retrouvées, les mesures prises sont le signe d'une amélioration effective de la situation d'ensemble, ceux à plusieurs niveaux.

Dans cette dynamique, les employeurs et les travailleurs de tous les secteurs d'activité, sont à l'honneur en raison de leur contribution inestimable au maintien de la paix et quiétude sociale, gage du progrès socio économique de notre pays. Je voudrais ici et maintenant les en féliciter vivement.

J'aimerais également saisir cette tribune de souvenir pour traduire la reconnaissance du Gouvernement à l'endroit de tous les travailleurs et employeurs qui ont perdu la vie au cours de l'année écoulée. Puisse Dieu le Tout Puissant les accueillir en son paradis !

Je formule également les vœux de prompt rétablissement pour tous les travailleurs qui sont malades et éloignés de leur poste de contribution à l'édification nationale.

Mes chers compatriotes,

L'examen critique de la situation actuelle du monde du travail de notre pays révèle par endroits des signes de faiblesses liés au bon fonctionnement de notre administration et à l'animation de ses structures avec notamment, l'absence d'une véritable politique de promotion de l'emploi en général et en particulier en

faveur des jeunes et des femmes, la faible couverture sociale des fonctionnaires, l'absence de mesures d'incitation à la performance des agents, la mauvaise utilisation des ressources humaines, l'inadaptation des textes réglementaires etc.

En dépit des efforts du Gouvernement, ces facteurs caractéristiques de notre Administration persistent encore. Nous devons donc poursuivre cette lutte pour corriger cette situation en vue d'offrir à notre pays des perspectives d'un développement véritable, reposant essentiellement sur le Travail et un sens élevé de responsabilité dans la gestion des biens publics.

Conséquemment, le Gouvernement a entrepris d'y remédier par des initiatives au niveau du Département du Travail, et celui en charge de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration à travers notamment:

- L'Audit organisationnel et procédural de l'Administration du travail pour exprimer la vision gouvernementale sur les missions de l'Etat;
- la mise en place d'une politique de protection sociale des fonctionnaires et agents publics à travers l'INAMO et la CNPSAE;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la valorisation du personnel civil de l'Etat;
- l'amélioration du cadre juridique et réglementaire ;
- la dynamisation des structures de concertation sociale; et
- L'adoption « **Programme Pays pour un Travail Décent** » (PPTD) qui est un programme de coopération et d'appui aux Etats membres de l'O.I.T mis en place par le BIT pour promouvoir le Travail décent.

S'agissant particulièrement de la protection sociale, il me plait de porter à l'attention des partenaires sociaux que cette question est au cœur de tout le dispositif stratégique du Gouvernement dans la mesure où la santé des travailleurs n'a pas de prix.

A cet effet, un projet de politique nationale de protection est en cours de d'élaboration, notamment par le département de l'Action sociale et des Affaires Sociales avec l'appui du BIT

Mes chers compatriotes,

Notre pays, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, a connu et continu à subir les effets désastreux de la crise économique et financière qui a éclater depuis 2007 et déferlé sur le monde.

Cette crise n'a épargné aucun secteur et a marqué négativement de ses empreintes la réalisation de bien de projets et programmes de développement conçus pour satisfaire les besoins essentiels de nos populations. Elle s'impose désormais dans notre quotidien et nous oblige à un ajustement permanent.

Aussi, les relations professionnelles que nous entretenons ensemble doivent être empruntées d'un cachet particulier sur la base d'une concertation permanente pour un dialogue franc et sincère

Conscient de cette situation, le Président de la République le Professeur Alpha CONDE et son Gouvernement réaffirment leur volonté ferme de résoudre par le dialogue et la concertation les problèmes auxquels le monde du travail fait face suite aux conséquences inévitables de la crise financière et économique actuelle.

Dans cette voie, nous pratiquerons assidument la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux dans le cadre d'un dialogue tripartite constructif en tant que fondement de la paix sociale.

A cet égard, une trêve sociale, faisant l'économie des tensions dans tous les secteurs d'activités, la liberté syndicale et votre unité d'action, exprimeront, à coup sûr, la volonté des partenaires sociaux d'accompagner les résultats déjà encourageants, obtenus par le Gouvernement grâce à l'appui de toute la Nation.

En ma qualité de votre interlocuteur privilégié, j'invite tous les partenaires sociaux à s'y investir quotidiennement.

Je voudrais encore une fois réaffirmer la volonté du Gouvernement avec à sa tête le Premier Ministre Monsieur Mohamed Youla, de tout mettre en œuvre pour l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat des travailleurs en vue de créer les conditions idoines pour l'achèvement du second mandat que tout le peuple de Guinée vient de confié au Chef de l'Etat, le Président de la République, Le Professeur Alpha CONDE et cela de façon apaisée, participative et consensuelle.

Travailleuses et Travailleurs ;

Mes chers compatriotes ; L'heure du Changement à pointé à l'horizon. Ensemble, saisissons cette opportunité pour changer la Guinée en construisant l'avenir.

-Vive le 1^{er} Mai !

-Vive le dialogue social et la coopération tripartite !

**-Joyeuse Fête du Travail à tous les Employeurs et à tous les Travailleurs de
Guinée !**

Je vous remercie !

PROJET DE DECLARATION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL.

Mesdames et Messieurs,

Travailleuses et Travailleurs de Guinée,

Citoyennes et citoyens,

C'est un honneur pour moi au nom de Monsieur le Président de la République le Professeur **ALPHA CONDE** de prendre la parole à l'occasion de la Commémoration du 1^{er} Mai, Fête Internationale du Travail, pour vous traduire les vives félicitations du Gouvernement pour la constante mobilisation de la classe ouvrière de Guinée.

Votre cérémonie de cette année 2016 se tient sous le signe du « Travail Dément » ; ceci témoigne de votre détermination à œuvrer pour de meilleures conditions de travail pour vos mandants en particulier et pour toute la population guinéenne en général.

En parlant de travail Dément, je voudrais profiter de cette occasion pour informer les travailleurs et travailleuses de Guinée que le 10 Décembre 2015 le Gouvernement de la République de Guinée et l'Organisation Internationale du Travail représentée par le Bureau International du travail ont signé un protocole d'accord pour la mise en œuvre du programme pays pour la promotion du Travail Dément (PPTD) Guinée.

Ce protocole d'accord a été précédé d'un atelier de validation du document PPTD/Guinée qui s'est tenu du 08 au 09 Décembre 2015 au Grand Hôtel de l'Indépendance. Il a regroupé tous les mandants tripartites.

Mesdames et Messieurs,

Citoyennes, citoyens

Le choix par vous les travailleuses et travailleurs de Guinée du Thème « Travail Dément » pour la commémoration de la <fête

Internationale du travail le 1^{er} Mai 2016 dénote le sérieux que vous accordez aux thèmes d'actualité de l'OIT.

Pour sa part, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour créer les conditions de travail à la satisfaction des besoins matériels et humains de la classe ouvrière et du Peuple de Guinée.

Le document cadre PPTD/Guinée sera mis en œuvre durant la période 2016-2019 et les préoccupations de nos mandants tripartites seront prises en compte dans la réalisation de ses objectifs.

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'avis de grève du 15 Février 2016 déposé par l'Inter Centrale CNTG -USTG, un protocole d'accord a été conclu entre le Gouvernement Guinéen, l'Inter Centrale CNTG-USTG, et le Patronat sous l'égide du Bureau de l'Assemblée Nationale avec la médiation de l'inspection Générale du Travail.

Le Gouvernement tient à rassurer les parties qu'il respectera ses engagements à ce protocole, pour le maintien de la paix et la quiétude sociale.

Mesdames et Messieurs,

Citoyennes et citoyens

Le programme pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) Guinée est un outil précieux pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement économique afin de figurer parmi les Etats émergents dans le monde à l'horizon 2020.

C'est vous dire encore une fois que la volonté politique du Gouvernement du Professeur **Alpha CONDE**, Président de la République ne fait l'ombre d'aucun doute pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs tout en réduisant significativement leur vulnérabilité.

Je vous exhorte à nous accompagner comme vous l'avez fait depuis l'avènement de la 3^{ème} République, ensemble nous parviendrons au changement ambitionné par le Peuple de Guinée.

L'heure du changement est à l'horizon.

Ensemble, saisissons cette opportunité pour changer la Guinée en construisant positivement l'avenir.

Le gouvernement Guinéen prendra acte de vos doléances contenues dans votre manifeste et prendra toutes les dispositions utiles en vue de son examen diligent.

- Vive la Fête du 1^{er} Mai
- Joyeuse Fête du Travail à tous les travailleurs et à tous les employeurs

Je vous remercie.

DISCOURS DE L'INTER-CENTRALE CNTG-USTG A L'OCCASION DE LA FÊTE DU 1^{ER} MAI 2016

Monsieur le Président d'honneur,

Mesdames et messieurs les invites,

Camarades travailleurs,

A l'instar des années passées et des autres pays du monde, nous sommes ici pour commémorer la traditionnelle fête du travail 1er Mai.

Cette journée, comme vous le savez, rappelle le sacrifice héroïque des pionniers qui, en 1886 à Chicago, ont payé de leur vie pour l'avènement d'un monde de justice sociale, d'égalité de droits pour tous dans un contexte de capitalisme en forte croissance dans les pays industrialisés d'Amérique et d'Europe.

Mesdames et Messieurs,

Camarades travailleuses et travailleurs,

Au moment où nous célébrons cette historique fête, beaucoup de nos camarades, suite de maladie, d'accidents de travail ou de circulation nous ont quittés à jamais. Veuillez observer une minute de silence en leur mémoire,

Que leur âme repose en paix ! Amen !

Camarades travailleuses et travailleurs,

Le monde du travail a été profondément marqué ces dernières années par des éclaircis d'espoirs mais également des difficultés qui ont fait vivre encore sans le vouloir cette mondialisation inhumaine et impitoyable de toutes nos activités, toutes nos économies où le social est relégué au second plan.

Notre pays traverse une crise économique sans précédent malgré les efforts des autorités pour la relance de l'économie sur le plan énergétique qui est un des facteurs de développement.

En dépit d'un potentiel économique envié par d'autres pays, la Guinée continue à importer du riz et d'autres denrées de première nécessité.

Cette situation qui a pour corollaire la sortie massive de devises pèse lourdement sur les possibilités d'un développement endogène des secteurs de croissance comme l'agriculture dont la mise en valeur permet d'aboutir à l'auto suffisance alimentaire et la création de milliers d'emplois notamment en faveur des jeunes .

Monsieur le Président,

A cette même tribune en 2015, nous avons dépeint les difficiles conditions de vie des travailleuses et travailleurs qui ne savent plus à quel saint se vouer pour venir à bout de leur peine quotidienne.

En effet, comme nous le savons tous, la vie est devenue plus chère aujourd'hui qu'hier et ce faisant, le désespoir s'installe durablement surtout pour la frange de la population la plus nombreuse et la plus pauvre.

A cette préoccupation, s'ajoute les grands maux que sont :

- La cherté de la vie, conséquence d'une inflation galopante qui érode le pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles
- Le non respect des engagements conclus à la suite d'âpres négociations avec le gouvernement et les employeurs et dont les conséquences sont sources de frustrations sociales et de conflits collectifs.
- L'insécurité caractérisée par les attaques à mains armées devenues monnaie courante et des kidnappings, phénomène jusque-là inconnu en Guinée ; le viol et le harcèlement sexuel à l'égard des jeunes filles et des femmes ;
- Le chômage devenu un souci des jeunes à la recherche du premier emploi ;
- Les licenciements abusifs sur fond de violations permanentes de la législation du travail et des différents accords collectifs.
- La corruption endémique, l'impunité, le favoritisme, le laisser-faire et la non application correcte des décisions de justice qui sont autant de manifestations tangibles de la mal gouvernance et un motif suffisant de découragement de l'investissement dans notre pays ;
- Les bas salaires, l'absence de couverture sociale, les maladies, sont autant de maux qui affectent négativement les conditions de vie et de travail des travailleurs.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Employeurs,

Camarades travailleuses et travailleurs,

C'est au regard de tout ce qui précède que les acteurs du monde du travail ont décidé de commémorer le 1er Mai 2016 sous le signe du Travail Décent dans ces quatre composantes à savoir :

- La promotion des principes et droits fondamentaux du travail ;
- L'accroissement des possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un travail et un revenu décent ;
- L'extension du bénéfice et de l'efficacité de la protection sociale pour tous ;
- Le renforcement du tripartisme et du dialogue social ;

Parvenir à la réalisation de ces objectifs majeurs du Travail Décent, passe pour nous travailleurs, par la mise en place d'un cadre permanent de concertation entre les mandants tripartites que sont: le Gouvernement, le Patronat et le Syndicat.

Oui Monsieur le Président,

Nous croyons aux vertus du dialogue social et de la concertation qui sont les seuls moyens pour prévenir les conflits et reculer le retard de notre pays. C'est un passage obligé si nous voulons faire l'économie de crises ruineuses pour tout le monde.

C'est pourquoi, nous en appelons à tous les partenaires sociaux et principalement au Gouvernement pour la concrétisation des engagements de notre pays concernant l'opérationnalisation du Conseil National de Dialogue Social (CNDS).

Monsieur le Président,

Nous voudrions attirer votre haute attention sur des cas inquiétants dont les méfaits peuvent affecter dangereusement la vie et la santé des populations si des dispositions idoines ne sont pas prises. Il s'agit notamment :

- De la mise sur le marché des huiles impropres à la consommation parce qu'elles contiennent des substances toxiques ;
- De la vente des produits pharmaceutiques hors des officines et potentiellement dangereux pour la santé.

Camarades travailleuses et travailleurs !

Le mot de la fin est à vous pour vous remercier ! Vous qui avez été les artisans de la réussite de notre grève du mois de Février 2016; grève massive et civilisée qui, par sa vision a permis de poser un élan de solidarité agissante avec l'ensemble des populations car celles-ci, ont trouvé leur compte dans notre légitime combat contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes.

La victoire est aussi le fruit de notre combat commun avec nos partenaires de la Confédération Patronale des Entreprises de Guinée (CPEG), de la Société Civile à travers la PCUD que nous remercions vivement !

La victoire a été et restera notre victoire; votre victoire en raison de votre soutien indéfectible au combat du mouvement syndical. Mais cette victoire est aussi au prix de notre engagement à payer régulièrement les cotisations syndicales, qui sont les seuls moyens pour nous rendre plus forts; plus autonomes et indépendants.

L'inter-Centrale CNTG-USTG vous assure de sa détermination à ne jamais baisser les bras jusqu'à la satisfaction totale de toutes nos revendications dont le contenu va vous être présenté tout à l'heure par notre camarade.....

Vive le 1er Mai !

Vive le Travail Décent !

Vive l'Unité Syndicale CNTG-USTG !

Je vous remercie !

EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT DANS LES SITUATIONS FRAGILES: VOIES POUR LA PAIX ET LA RESILIENCE

Ce rapport national fait partie d'une série de rapports illustrant les approches et méthodologies utilisées par l'OIT pour promouvoir l'emploi et le travail décent dans les situations de fragilité, de conflit et de catastrophe.

Chacun de ces rapports, produit par le bureau de pays concerné avec l'aide du Groupe pour les Etats fragiles et la réponse aux catastrophes (EFRC) du Service du développement et des investissements (DEVINVEST) du Département des politiques de l'emploi, analyse l'action de l'OIT dans une situation de crise particulière, décrit les objectifs, stratégies et résultats de cette dernière, donne des exemples concrets et tire les enseignements.

**Groupe pour les Etats fragiles et la réponse aux catastrophes (EFRC)
Service du développement et des investissements (DEVINVEST)
Département des politiques de l'emploi**

Organisation internationale du Travail

Route des Morillons 4 CH-1211, Genève 22
Suisse

www.ilo.org



ISBN 978-92-2-231098-2



9 789222 310982